

Le 11 février 2013

Madame Louissette Cameron
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3
cce@assnat.qc.ca

Madame,

Veuillez accepter ce résumé de notre mémoire au nom de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, accompagnant sa soumission à la Commission de la culture et de l'éducation.

En résumé, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson est, comme elle l'était au moment où les projets de loi 103 et 104 ont été proposés, opposée à tous les dispositions du projet de loi n° 14. Nous croyons que la proposition législative est complètement inutile et que ses prémisses sont sans fondement. Nous trouvons que les articles et les règlements du projet de loi se rapportant à l'éducation sont trop bureaucratiques, subjectifs à un point inacceptable, injustement restrictifs, et préjudiciables à la croissance et au développement du réseau scolaire anglophone, garanti par la Constitution.

Les propositions contenues dans le projet de loi n° 14 nous indiquent que le présent gouvernement perçoit la communauté anglophone et ses institutions comme des secteurs non collaboratifs de la population québécoise en ce qui a trait à l'enseignement du français dans nos écoles et à l'usage du français dans le secteur privé. Rien ne saurait être plus loin de la vérité. Les faits exposés dans notre mémoire témoignent de notre volonté collective d'améliorer la langue française et la culture francophone et de nos initiatives en ce sens. Nous déclarons ici d'une voix ferme et sans équivoque que le réseau scolaire anglophone fait partie de la solution, et non du problème.

L'abrogation de l'article 3 du Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants des membres des Forces armées canadiennes séjournant au Québec de façon temporaire est abominable. Elle pourrait littéralement asphyxier l'une de nos commissions scolaires sans donner grand-chose à la commission scolaire francophone et en conséquence n'ajouter aucune valeur à l'expérience de l'une et de l'autre.

Tout aussi troublants que les modifications proposées à la Charte de la langue française sont les modifications proposées à la Charte des droits et libertés. Le projet de loi n° 14 propose de changer le statut des « minorités ethniques » à « communautés culturelles » dans les deux Chartes de manière à assurer leur cohérence et la concordance avec d'autres lois du Québec. Nous trouvons cette assertion

plutôt fallacieuse de la part du gouvernement, car il sait pertinemment que les minorités ont des droits alors que les communautés culturelles n'en ont pas.

Nous croyons que le projet de loi n° 14 est bel et bien une tentative d'inhiber et de ghettoïser encore plus la communauté anglophone et de resserrer les restrictions déjà trop restrictives qui régissent aux écoles anglophones. Nous demandons aux leaders du Québec d'avoir le courage de se lever et de dire que TOUS les Québécois sont égaux et méritent le soutien, la protection et l'encouragement de leur gouvernement, sans égard à leur langue ou leur origine ethnique.

La communauté anglophone, et plus particulièrement la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, continuera de faire sa part et même plus pour s'assurer que tous les élèves qui obtiennent un diplôme de nos écoles soient capables de travailler, vivre, jouer et rester dans un Québec francophone. Nous avons besoin que le gouvernement travaille avec nous et non contre nous, nous donne la possibilité de grandir et de nous épanouir au Québec. En retour nous réaffirmons notre engagement à nous assurer que nos élèves soient bilingues quand ils obtiennent leur diplôme, et capables d'être de bons citoyens productifs du Québec.

Au nom de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et de son Conseil des commissaires, nous serions heureux de participer aux audiences publiques relatives à cette consultation et répondre aux questions que vous voudriez nous poser.

Veillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La présidente,



Suane Stein Day
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

cc. Présidents des commissions scolaires anglophones
Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Lucie Charlebois, députée, Soulanges
Yvon Marcoux, député, Vaudreuil
Geoffrey Kelley, député, Jacques-Cartier
Yolande James, députée, Nelligan
Pierre Marsan, député, Robert-Baldwin
François Ouimet, député, Marquette
Robert Poëti, député, Marguerite-Bourgeoys
Henri-François Gautrin, député, Verdun



Consultation sur le projet de loi n° 14
Loi modifiant la Charte de la langue française,
et d'autres dispositions législatives

MÉMOIRE

présenté à :
l'Assemblée nationale
Commission de la culture et de l'éducation

par :
La Commission scolaire Lester-B.-Pearson
1925, avenue Brookdale
Dorval (Québec) H9P 2Y7

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson est la plus grande commission scolaire anglophone du Québec, desservant un territoire qui s'étend de Verdun, au centre sud de Montréal, jusqu'à la frontière de l'Ontario. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, environ 22 194 élèves étaient inscrits au secteur jeunes de la Commission scolaire, logés dans 40 écoles primaires et 12 écoles secondaires. La Commission scolaire est présentement à la recherche d'un terrain pour construire une nouvelle école primaire dans la région de Vaudreuil-Dorion pour desservir le secteur ouest du territoire de la Commission scolaire qui connaît une forte croissance démographique.

De plus, il y a plus de 8 000 personnes inscrites aux secteurs de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle. Ces personnes représentent plus de 3 400 ETP (élèves à temps plein). La Commission scolaire compte deux centres de formation générale des adultes plus deux satellites. Elle compte également quatre centres de formation professionnelle plus deux satellites.

La Commission scolaire a aussi créé un Centre linguistique international et une résidence qui logent une variété de programmes de langues, une prématernelle internationale multilingue pour les 3 et 4 ans, de même qu'une centaine d'élèves pensionnaires provenant de plus de 20 pays. Cinq cents élèves étrangers sont également inscrits dans nos programmes de formation professionnelle, représentant 225 ETP de plus. Ce centre a été déterminant pour hisser le Québec à l'avant-plan de l'éducation internationale dans des marchés comme la Chine et l'Inde.

La Commission scolaire est responsable de quatre écoles des services sociaux à Verdun, LaSalle, Pointe-Claire et Beaconsfield. Elle a aussi un centre administratif situé à Dorval.

Le Conseil des commissaires est formé de 21 représentants élus de la collectivité, plus deux représentants des parents et deux représentants des élèves du dernier cycle.

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson a été l'une des commissions scolaires du Québec les plus performantes chaque année depuis 1998. Le taux de réussite a toujours été au-dessus de 80% et en 2010-2011 le taux était de 83,7%, hissant la CSLBP au 3^e rang dans la province. La moyenne provinciale était, cette année-là, de 70,7% (65,6% pour les écoles publiques) et la moyenne pour l'île de Montréal était de 63,7%. **86%** de nos élèves du primaire ont réussi l'épreuve d'anglais de la fin du 3^e cycle et **89%** ont réussi l'épreuve de français de la fin du 3^e cycle. La Commission scolaire n'a jamais fonctionné en déficit ni même présenté un budget déficitaire.

Notre position sur la Loi 104, le projet de loi n^o 103, et maintenant le projet de loi n^o 14, a toujours été opposée à leurs dispositions. La proposition législative est complètement inutile; les prémisses sont sans fondement. Nous trouvons que les articles et les règlements du projet

de loi relatifs à l'éducation sont trop bureaucratiques, subjectifs à un point inacceptable, injustement restrictifs, et préjudiciables au réseau scolaire anglophone, garanti par la Constitution.

Il y a certaines questions troublantes inhérentes aux amendements proposés à la Charte de la langue française, puisque le projet de loi présume au départ que dans l'administration, les entreprises, les municipalités, les universités et les collèges, la langue française est attaquée et perd du terrain au profit de l'anglais et d'autres langues dans ces différentes sphères. Ces hypothèses, telles qu'elles sont présentées dans les notes explicatives du projet de loi n^o 14, ne pourraient pas être plus éloignées de la réalité, particulièrement en ce qui concerne les communautés anglophones du Québec.

À la lumière des amendements proposés, on voit clairement que le présent gouvernement perçoit la communauté anglophone et ses institutions comme des secteurs non coopératifs de la population québécoise en matière d'enseignement du français dans nos écoles primaires et secondaires et de l'usage du français dans le secteur privé. Non seulement ces assertions sont-elles erronées à leur face même, mais elles ne peuvent s'appuyer sur des faits ou toute autre mesure arbitraire que le gouvernement pourrait vouloir utiliser comme fondements de ses hypothèses.

Selon Statistiques Canada, dans le recensement du Canada de 2011, parmi les citoyens du Québec déclarant l'anglais comme leur langue maternelle, plus de 70% sont bilingues et sont capables de fonctionner et de travailler en français et probablement, selon le gouvernement, sont capables de prospérer dans la société québécoise. Quelle que soit la façon de l'envisager, le secteur anglophone réussit beaucoup mieux à diplômer des élèves à l'école publique que le secteur francophone et donc probablement, réussit beaucoup mieux à produire des citoyens qui sont, encore une fois, capables de prospérer dans la société québécoise. En fait, des élèves allophones éduqués au secteur francophone, seulement 55,67% peuvent parler français.

Les amendements à la Charte semblent contester le fait que le secteur anglophone du système scolaire du Québec soit capable d'enseigner à des non-francophones en français. Cependant, les statistiques indiquent que le contraire. En fait, les chiffres de la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles concernant les élèves de langue maternelle anglaise du Québec entre 5 et 24 ans indiquent que 77,45% d'entre eux sont parfaitement bilingues et plus que capables de fonctionner et de travailler en français. Les statistiques concernant la région métropolitaine de Montréal sont encore plus impressionnantes, car 80,05% de ces jeunes personnes sont parfaitement bilingues. Notre compétence dans l'enseignement du français ne peut être mise en doute étant donné que la majorité de ces jeunes fréquentent ou ont fréquenté des écoles du secteur anglophone.

Il est également difficile de comprendre la réflexion du gouvernement concernant la langue de travail quand 73,1% des Québécois de langue maternelle anglaise entre 25 et 65 ans sont bilingues. Pour la région métropolitaine de Montréal, cette proportion pour le même groupe d'âge grimpe à 74,2%. Ici encore, il est clair que les assertions du gouvernement voulant que les secteurs privé et public de la main d'œuvre du Québec ne puissent servir adéquatement la population francophone dans sa langue sont déplorablement inexacts.

Laissant de côté toute discussion sur le principe que les droits humains inaliénables et universels ne peuvent, par définition, faire l'objet d'une limitation, et tout en acceptant sans réserve l'importance, tant pour le Québec que pour le Canada, d'assurer l'épanouissement de la langue française et de la culture québécoise, nous déclarons ici d'une voix ferme et sans équivoque que le système scolaire anglophone fait partie de la solution, et non du problème.

Alors que les ajouts proposés sont présentés comme des amendements, il faut noter que les écoles publiques anglophones du Québec respectent et promeuvent, pour tous les élèves, le droit d'apprendre le français. De plus, nous procurons des milieux efficaces pour l'accueil et l'intégration de la culture francophone. Nous reconnaissons manifestement l'importance d'apprendre le français comme fondamentale si l'on veut réussir au Québec.

Nos familles, il y a une génération, ont pris la décision de rester ici pour construire et s'épanouir au Québec. Les autres sont partis il y a longtemps, dans les années 70 et 80. Nos écoles ont innové et ont perfectionné l'enseignement du français grâce à l'immersion, tant et si bien que les gens viennent du monde entier pour apprendre nos méthodes d'acquisition d'une langue seconde. Nos élèves voient et font du théâtre en français, sont visités par des écrivains francophones, s'inscrivent à des concours d'art oratoire et de débats en français et les gagnent, chantent des chansons en français lors du concert des Fêtes, s'adonnent à une multitude d'activités expérientielles partout au Québec, et lorsqu'ils obtiennent leur diplôme de nos écoles secondaires, ils en sortent parfaitement bilingues, parlant, lisant et écrivant couramment dans au moins deux langues.

La Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) a consulté sa communauté en 2008 et 2009 sur l'orientation à prendre dans les prochaines années, et les parents se sont exprimés avec force pour demander « plus de français et plus d'immersion dans la culture francophone, parce c'est ici que vivront nos enfants ». Les élèves du secondaire se sont exprimés avec force pour demander « plus de conversations et plus de français pratique, pour que nous nous sentions à l'aise de postuler des emplois au Québec et de travailler en français. » À la suite de nos décisions de 2009 concernant le remaniement majeur des écoles, la CSLBP a appliqué plusieurs mesures pour répondre à ces demandes, en augmentant le contenu en français dans nos écoles

primaires et secondaires, en instituant des classes de français donnant droit à une reconnaissance professionnelle pour nos jeunes enseignants anglophones, une offre qui a attiré trois fois plus de participants que nous avions prévus, en lançant des cours de conversation en français pour nos gestionnaires dans nos centres pour adultes et notre centre linguistique international, et en ajoutant des cours optionnels en français pour différents métiers dans nos centres de formation professionnelle.

Ces quelques dernières années, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson a augmenté le nombre d'écoles qui offrent l'immersion française de 50% à 66%. Plusieurs de nos écoles primaires offrent maintenant notre nouveau programme Français Plus qui étend le modèle d'immersion à 80% du programme en français du 1^{er} cycle au 2^e cycle également. Le contenu du programme du 1^{er} cycle du secondaire sera enseigné pour au moins 50% en français dans toutes nos écoles secondaires.

En tant que commission scolaire publique anglophone, la Commission scolaire Lester-B.-Pearson n'est pas une menace pour la culture francophone au Québec. Au contraire, nous sommes un employeur important de francophones au Québec, car nous embauchons des enseignants, des gestionnaires et du personnel de soutien francophones. La maîtrise du français est un critère obligatoire d'embauche pour beaucoup de postes.

Nous avons établi des programmes de recrutement auprès des facultés d'éducation des principales universités francophones du Québec. Le recrutement se fait, bien sûr, en français pour s'assurer que les jeunes enseignantes et enseignants se sentent à l'aise pendant les entrevues. L'embauche d'enseignants francophones garantit que le français enseigné dans toutes nos écoles est de la plus haute qualité, augmentant ainsi la facilité et l'aisance de nos élèves lorsqu'ils parlent français.

La plupart de nos communications se font déjà dans les deux langues; il y aura toujours, cependant, des communications, particulièrement celles de nature pédagogique, qui doivent être en anglais pour atteindre leur but. Nous sommes, après tout, une commission scolaire anglophone.

Ces faits témoignent de notre volonté collective d'améliorer la langue française et la culture francophone et de nos initiatives en ce sens.

Nous aimerions faire plus. Nous aimerions contribuer à la réussite de plus de Québécois. Bien entendu, accepter les élèves immigrants dont la langue première ou commune des parents est

l'anglais dans le système scolaire anglophone est le moyen logique d'apprendre le français et de bénéficier de mesures d'accueil et d'intégration à la vie au Québec. Non seulement la réussite des élèves sera-t-elle facilitée par l'engagement de leurs parents dans la vie de l'école et l'aide aux devoirs, mais les parents apprendront de leurs enfants et s'intégreront plus rapidement eux aussi.

Les nouveaux Québécois seront entourés d'une population déjà en syncrétisme avec le système de valeurs qui a cours ici, un scénario bien supérieur à la situation anormale actuelle où dans bien des endroits où les immigrants ont tendance à s'installer, l'école qui accueille leurs enfants compte des élèves de toutes les langues du monde sauf le français et où il n'y a aucun Québécois de souche pour servir de modèle.

Le gouvernement devrait donc nous appuyer dans nos efforts et travailler en collaboration avec nos structures pour permettre une amélioration continue. Le secteur anglophone du système scolaire du Québec ne devrait pas être perçu comme un organisme inférieur, mais comme un partenaire solide pour la préparation de l'avenir de nos jeunes, et par extension l'avenir du Québec. Nous croyons que nous avons bien collaboré et nous continuerons de le faire, mais nous préférierions la faire en partenariat plutôt que d'y être contraints par la loi.

Cependant, nos élèves sont la vraie mesure de l'excellente préparation que donnent aux jeunes Québécois les écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson pour leur réussite au Québec et pour leur intégration à la culture francophone. Ils ont participé chaque année à des compétitions et à des événements en français avec des taux de succès admirables.

Amanda Ghandi est une élève de 4^e secondaire à l'école Beurling Academy à Verdun. En novembre dernier, elle a été invitée à s'adresser au Conseil supérieur de l'éducation. Sa présentation sur l'intimidation dans les écoles s'est faite entièrement en français, et bien qu'elle ait été la seule élève à faire une présentation à l'ordre du jour, elle a vraiment été le clou de la journée. Depuis, elle a été invitée à refaire sa représentation pour le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage lors de sa rencontre nationale après que la directrice du Regroupement ait assisté à sa présentation.

L'automne dernier, pour la première fois, un cégep anglophone représentait le Québec au Prix Goncourt des lycéens. Les six élèves du cégep Vanier représentaient non seulement la riche diversité culturelle de leur collège et le Québec moderne, de plus en plus cosmopolite, mais aussi le monde francophone du futur. Ces élèves ont lu 11 romans en français pour se préparer aux délibérations régionales.

Il n'y a pas de meilleure preuve de la capacité de vivre et de travailler au Québec que deux de nos diplômés les plus connus, les députés Geoffrey Kelley et Yolande James, respectivement des circonscriptions de Jacques-Cartier et de Nelligan, qui ont tous les deux fréquenté des écoles publiques anglophones.

Les restrictions permanentes quant à l'admissibilité à l'enseignement en anglais, exacerbées par les dispositions du projet de loi n° 103 qui appliquent des critères hautement subjectifs à l'étude des dossiers d'admissibilité, n'ont servi le Québec d'aucune manière. Les écoles privées étant non seulement acceptées au Québec, mais financièrement et moralement appuyées par le gouvernement, les immigrants anglophones et les Québécois non admissibles sont plus que susceptibles de choisir ce cheminement. Plusieurs d'entre eux n'ont pas le choix. Les familles qui déménagent ici en provenance des États-Unis avec de jeunes adolescents, par exemple, doivent inscrire leurs enfants dans une école privée (anglophone), puisqu'il est peu probable qu'ils réussissent leurs études dans une école francophone. Dans les écoles publiques anglophones, ils auraient la possibilité de continuer à apprendre les matières de base tout en apprenant aussi le français dans un milieu idéal.

L'abrogation de l'article 3 du Règlement sur l'exemption de l'application du premier alinéa de l'article 72 de la Charte de la langue française qui peut être accordée aux enfants séjournant au Québec de façon temporaire est abominable. Imposer de telles restrictions aux enfants des hommes et des femmes qui consacrent bravement leur carrière à la défense, la protection et l'assistance du Québec et du Canada, pendant les inondations causées par le Richelieu par exemple, est au-delà de toute compréhension. Forcer ces enfants à fréquenter les écoles francophones ne fera rien pour renforcer l'usage du français au Québec puisqu'ils sont susceptibles de repartir après deux ou trois ans. Ce que ça fera, c'est de baisser les taux de réussite des écoles du Québec en général et du réseau francophone en particulier. Ces élèves sont condamnés à l'échec. Leur confiance en eux sera réduite, leur capacité d'apprendre et de s'épanouir à l'avenir sera compromise et leur santé mentale sera mise en danger. Imaginez un jeune adolescent, instruit en anglais pendant la plus grande partie de sa vie, qui a déjà du mal à se faire des amis, tentant de se débrouiller avec de nouveaux termes et des programmes différents, et sachant que lorsqu'il quittera le Québec, il aura probablement perdu deux ou trois ans de scolarité et devra redoubler avec des élèves plus jeunes que lui de quelques années. Comment pouvons, comme parents, éducateurs et comme société, ne pas faire tout ce que nous pouvons pour assurer le bien-être de nos enfants?

L'effet paralysant de ce qui précède sur une commission scolaire comme la Commission scolaire Central-Québec, qui perdrait 16% de ses élèves, ne ferait rien pour servir le réseau francophone, sauf de potentiellement augmenter le taux de décrochage excessif qu'elle a déjà.

On aurait pu souhaiter que, dans un esprit de compromis, les nouveaux règlements soient précis, concis, et permettent à un nombre raisonnable de parents le choix d'opter pour une scolarisation en anglais comme « cheminement éducatif authentique » tout en maintenant les principes de base de la Loi 101. Les règlements du projet de loi n° 14, tels qu'ils sont proposés, ne présentent aucun compromis. En fait, ils ne tiennent pas compte les principales réussites du réseau des écoles publiques anglophones qui a relevé les défis de nature pédagogique et budgétaire présentés par le MELS pendant des années. La Commission scolaire Lester-B.-Pearson s'est conformée à toutes les compressions budgétaires exigées d'elle, sans exception, et sans compromettre la qualité de l'enseignement qu'elle dispense. Nos taux de diplomation de 2011 représentent une hausse de 3% sur l'année précédente.

Les amendements proposés continuent d'habiliter les bureaucrates à interpréter l'application de la loi et confinent les parents et les commissions scolaires aux difficultés et aux frustrations de se débrouiller avec des règlements bureaucratiques appliqués subjectivement tout en garantissant la qualité de l'enseignement, ou de la langue française enseignée dans nos écoles.

Tout aussi troublants que les modifications proposées à la Charte de la langue française sont les modifications proposées à la Charte des droits et libertés. Le projet de loi n° 14 propose de changer le statut des « minorités ethniques » à « communautés culturelles » dans les deux Chartes de manière à assurer leur cohérence et la concordance avec d'autres lois du Québec. Nous trouvons cette assertion plutôt fallacieuse de la part du gouvernement, car il sait pertinemment que les minorités ont des droits alors que les communautés culturelles n'en ont pas. Dans un récent article sur le projet de loi n° 14 publié dans le quotidien montréalais *The Gazette*, rédigé par Pearl Eliadis, une avocate en droits de la personne de l'université McGill, elle affirme que de remplacer « minorités ethniques » par « communautés culturelles » peut sembler relativement inoffensif étant donné que l'expression « communautés culturelles » est très répandue au Québec, ... « Cependant, l'expression « communautés culturelles » ne correspond à aucun usage international reconnu, et ne s'appuie pas sur les principes et les normes des droits de la personne. »

En fait, l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC) des Nations Unies garantit des droits aux États et aux personnes, mais pas aux « communautés ». Mme Eliadis a aussi souligné qu'en 2010, le Haut Commissariat des Nations Unies a déclaré qu'il

est maintenant communément accepté que la reconnaissance du statut de minorité ne peut être décidée seulement par l'État, mais doit s'appuyer sur des critères objectifs et subjectifs. Mme Eliadis poursuit en disant que « les critères subjectifs incluent maintenant la façon dont les minorités décident de se définir. » Au Québec, cet argument est particulièrement probant, dit-elle, « puisque le Québec s'est défini comme 'nation' – cette définition vient avec certaines responsabilités ».

Manifestement, la protection des minorités, qu'elles soient linguistiques ou ethniques, est la responsabilité de l'État selon le droit international. Le PIRDCP de 1976 dont le Canada est signataire déclare « Dans les États où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion, ou d'employer leur propre langue. »

Manifestement, le gouvernement poursuit son propre agenda en essayant de changer le statut des minorités ethniques à celui de communautés culturelles parce que les communautés culturelles n'ont pas besoin d'être respectées alors que les minorités ont ce droit. On ne peut qu'espérer que les modifications proposées ne fassent pas partie d'un vaste plan pour limiter les droits religieux et culturels des minorités.

Les minorités ethniques ou autres ont le droit de se définir comme telles dans leur recherche d'égalité et elles ne peuvent le faire si on les prive de leurs institutions ou si elles sont contraintes à renoncer à ce qui constitue leur statut de minorité, ou si l'État le leur enlève.

Les écoles anglophones, et leurs prédécesseurs ont toujours été une partie importante du système scolaire du Québec. Les écoles anglophones du Québec ont toujours dépassé la moyenne de toutes les écoles du Québec en termes de taux de diplomation, de persévérance scolaire, et ont les taux de décrochage les moins élevés. Les écoles anglophones ont toujours été des chefs de file quant aux programmes, aux innovations technologiques, à la conscience planétaire, et à l'intégration des immigrants dans la société québécoise. De plus, les écoles anglophones du Québec ont toujours été au premier plan de l'enseignement et de l'apprentissage d'une langue seconde, et sont responsables de la conception de programmes d'immersion en langue française reconnus internationalement.

Nous ne sommes pas l'ennemi. Nous sommes un allié engagé, fier et très capable. Nous avons fait plus que notre part pour assurer que nous élèves, jeunes et adultes, apprennent à lire, à parler et à écrire en français. Nous devrions travailler ensemble, en tout respect des groupes

linguistiques majoritaires et minoritaires pour élaborer des programmes qui maintiendront la norme élevée d'éducation recherchée par toutes les commissions scolaires, tout en protégeant la pérennité de la langue française. Affaiblir le réseau scolaire anglophone ne garantit pas l'avenir de la langue française.

L'éducation et l'école sont les pierres angulaires de toute communauté et nous continuerons à explorer toutes les avenues qui nous permettront de maintenir notre droit constitutionnel d'exploiter et de gérer notre propre système scolaire. Il faut comprendre que nous ne le faisons pas à l'écart du reste de la société québécoise. Nous avons toujours été un partenaire actif au sein de la communauté scolaire anglophone de tout le Québec, et avec nos partenaires des commissions scolaires francophones, sur l'île de Montréal comme à l'extérieur. La CSLBP participe activement au CGTSIM, à l'Association des DG de l'île de Montréal, à la CRÉ de Montréal, au Forum des partenaires socio-économiques de Montréal, au CDSV, aux Centres locaux de développement de l'Ouest-de-l'île et de la Montérégie, et au niveau des commissaires et des gestionnaires des autres commissions scolaires, anglophones et francophones. Nous échangeons des idées, nous partageons des bâtiments, des programmes, du personnel, des réseaux de transport, et nous nous rendons utiles en cas d'urgence ou de besoin particulier. Nous sommes actifs dans nos collectivités et nous avons contribué au succès du Québec, en affaires, en santé et services sociaux, en éducation, dans la vie communautaire et la vie politique.

En 2013, le Québec devrait, à bon droit, être fier et confiant de la place qu'il occupe dans la société canadienne. Il faudrait que les changements intervenus dans la communauté anglophone ces trente dernières années soient reconnus. La plupart des anglophones sont maintenant bilingues, certains plus que d'autres, mais presque tous sont capables de parler et de comprendre le français. Nos écoles, aujourd'hui, ne sont plus les écoles des années 70, 80, ou même 90. Nos programmes se sont transformés et la composition de notre personnel a changé énormément.

Le fonctionnement du centre administratif est au minimum bilingue, et dans bien des cas le personnel parlera français la majeure partie de sa journée de travail. Nos élèves performant bien dans au moins deux langues. Nous sommes fiers de ce que nous avons accompli et il est temps que la majorité québécoise accepte et célèbre ce fait. Nous avons prouvé que nous pouvons enseigner le français langue seconde mieux que quiconque et de garantir que ceux et celles qui apprennent cette langue seront capables d'occuper une place productive dans la société québécoise. Nous sommes prêts à faire tout ce qu'il faut pour vous en convaincre.

Nous croyons que le temps est venu de donner à tous les parents le choix d'inscrire leur enfant à une école d'une commission scolaire anglophone. Nous ne croyons pas que ceci affecterait l'équilibre entre les commissions scolaires francophones et anglophones de manière considérable. Nous savons que beaucoup de parents continueront de choisir l'école francophone pour leurs enfants. Mais ils devraient avoir le droit de prendre cette décision. Compter plus de Québécois bilingues parmi les anglophones, francophones et allophones ne peut qu'améliorer le prestige du Québec dans l'environnement mondial où nous enfants auront à travailler.

La croissance future du Québec, tant sur le plan démographique qu'économique, dépendra de l'arrivée de nouveaux Québécois des pays étrangers. Nous pouvons encourager l'immigration et les investissements si nous donnons un choix à ces personnes qui arrivent de certaines parties du monde. Il est si difficile d'attirer des immigrants des États-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Australie, ou d'autres pays du genre, à venir au Québec comme résidents permanents. Nous voulons que ces gens choisissent le Québec pour venir y travailler, planter leurs racines, élever leurs familles, investir dans l'avenir, et devenir Québécois et Canadiens. Les parents doivent être capables d'aider leurs enfants à faire leurs devoirs. Ils ont besoin d'avoir des conversations approfondies avec les enseignants, l'administration, et si nécessaire avec la commission scolaire. Comme éducateurs nous pouvons tous attester que plus un parent est impliqué dans l'éducation et la vie scolaire de son enfant, mieux celui-ci réussira. S'ils ne sont pas à l'aise d'avoir ces conversations dans la langue qu'ils comprennent le mieux, leur implication dans l'éducation de leur enfant sera limitée, la réussite scolaire sera compromise et ils ne choisiront pas le Québec pour y vivre et élever leurs familles. Les besoins de nos élèves et de leurs parents sont mieux servis lorsque les deux parties peuvent s'exprimer de manière significative, particulièrement en ce qui concerne la sécurité et le bien-être des enfants, et nous ne pouvons pas admettre que ceci soit compromis.

Nous croyons que le projet de loi n° 14 est bel et bien une tentative d'inhiber et de ghettoïser encore plus la communauté anglophone et de resserrer les restrictions déjà étouffantes imposées aux écoles anglophones. Nous demandons aux dirigeants du Québec d'avoir le courage de se lever et de dire que TOUS les Québécois sont égaux et méritent le soutien, la protection et l'encouragement de son gouvernement, sans égard à leur langue ou leur origine ethnique.

La communauté anglophone, et plus particulièrement la Commission scolaire Lester-B.-Pearson, continuera de faire sa part et même plus pour s'assurer que tous les élèves qui obtiennent un diplôme de nos écoles soient capables de travailler, vivre, jouer et rester dans un

Québec francophone. Nous avons besoin que le gouvernement travaille avec nous, nous donne la possibilité de grandir, et en retour nous nous engageons à faire tout ce qu'il faut faire pour assurer la réussite bilingue de nos élèves.